

Le vœu du conseil d'arrondissement sur le droit de vote des étrangers non communautaires aux élections est très important. C'est une prise de position qui ne peut laisser personne indifférent.

Dans une situation marquée par une opposition forte de la part de la droite, mais aussi par un débat au sein du gouvernement.

C'est une promesse qui date de 1981 avec l'arrivée de la gauche au pouvoir. Proposition contenue dans le programme du nouveau président de la République.

Près de 2, 5 millions d'étrangers extracomunautaires vivent et travaillent dans notre pays, dont 250.000 à Paris. Population qui participe à la vie locale et paye des impôts. Nombre d'entre eux sont responsables d'associations, ou encore membres d'un syndicat.

Lieu de la vie démocratique, l'arrondissement à Paris fait que tous ceux qui y résident devraient pouvoir y participer d'une façon légale. C'est une question de cohésion sociale et d'égalité des droits.

On parle beaucoup d'intégration. Donner le droit à des populations qui sont là depuis parfois 10, 20, voire 30 ans participerait précisément à cette intégration.

Devant l'obstruction de la droite, il revient maintenant au gouvernement de décider s'il soumet la réforme constitutionnelle à l'Assemblée Nationale et au Sénat et de convoquer le Congrès. Ou bien de passer par la loi référendaire.

Jacques DAGUENET, Adjoint au Maire du XIème